



BISSCHOPPENCONFERENTIE VAN BELGIË

Guimardstraat 1 – B-1040 Brussel

+32 (0)2 507 05 93 • ce.belgica@interdio.be

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

rue Guimard 1 – B-1040 Bruxelles

Nombre de fidèles admis dans les lieux de culte : les cultes reconnus appellent au retour à une norme relative

Dans une lettre commune adressée au Gouvernement fédéral, les représentants de tous les cultes reconnus de notre pays demandent que pour le nombre de fidèles autorisés dans les lieux de culte, on réutilise la norme d'1 personne/10 m², au lieu du nombre absolu actuellement en vigueur de 15 personnes. Les cultes ont présenté cette proposition dans une lettre adressée au Ministre de la Justice.

En ces temps difficiles et incertains, le besoin de sens et de spiritualité se fait sentir plus que jamais. Depuis des mois, un maximum de 15 personnes à la fois peuvent se réunir dans les églises, mosquées et synagogues de notre pays. Même si la vie de croyant ne se déroule pas exclusivement dans le lieu de culte, beaucoup ressentent cette mesure sur le long terme, comme une restriction drastique de cette dernière.

Aussi sécurisant, moins restrictif

Tous les cultes reconnus de notre pays demandent instamment au Gouvernement fédéral de réfléchir dès maintenant aux futurs critères pour les célébrations religieuses. Se basant sur de nombreux exemples à l'étranger et sur l'expérience du printemps 2020, lors du premier confinement, ils proposent de réutiliser la norme relative maximale d'une personne/10m².

L'usage de cette norme s'est avéré moins restrictif pour la pratique religieuse et en même temps très protecteur pour la santé publique. La lutte contre le virus reste bien sûr, la première préoccupation des représentants des cultes. Il est clair aussi que les mesures de sécurité précédemment instaurées par le Gouvernement resteront d'application dans leur intégralité (distance d'1,5 mètre entre chaque personne, port obligatoire d'un masque et désinfection des mains, désinfection de tout le matériel utilisé, bonne ventilation, etc.)

La lettre au Ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne est une initiative conjointe des représentants des cultes catholique romain, protestant-évangélique, israélite, anglican, islamique et orthodoxe. Pour les catholiques, la lettre a été signée par Mgr Guy Harpigny, Évêque de Tournai, Mgr Johan Bonny, Évêque d'Anvers et Mgr Herman Cosijns, Secrétaire général de la Conférence épiscopale de Belgique.